Compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2023

<u>Présents</u>: Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1^{er} adjoint, Myriam Fanget 2^{ème} adjoint, Christian Bouillet 3^{ème} adjoint, Virginie Baclet 4^{ème} adjoint, Myriam Crouzier, Agathe Dormant, Sylvain Orenga, Jérémie Rynois, Maxime Sabran, Catherine Thoinon.

<u>Absents ou excusés</u>: Sandrine Ballandrin, Emmanuel Brion, François Carobbio (pouvoir à Agathe Dormant), Christophe Meurenand, Aurélien Sicard (pouvoir à Alain Sicard).

Le conseil municipal a pris acte de la démission le 26 avril 2023 de Mme Pascale LARRAN de son poste de conseillère municipale. Maxime SABRAN intègre le Centre Communal d'Action Sociale à sa place, et Christian BOUILLET le comité consultatif des sapeurs-pompiers.

Le compte-rendu de la séance du 16 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Le montant des attributions de compensation estimées par la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon à 204 318 € pour l'année 2023, a été validé.

Le compte-rendu de la réunion du Projet Éducatif Territorial (PEDT) en date du 24 avril 2023 a été présenté. Il s'agit d'un groupe de travail intercommunal composé d'élus communaux, d'enseignants, de parents d'élèves, d'agents de la communauté de communes, qui a établi quatre axes de travail : l'hygiène de vie, les émotions, la communication et l'interaction, le temps méridien. Ce projet est subventionné par la CAF.

Le conseil a été informé de la désignation de Nicolas MARTIN comme référent agricole au sein du Projet Alimentaire Territorial de la communauté de communes.

Aménagement, développement durable, urbanisme, vie économique, environnement

Le conseil municipal a décidé de créer groupe de travail « Plan Local d'Urbanisme », composé de Virginie Baclet, François Carobbio, Myriam Fanget, Jérémie Rynois, Maxime Sabran, Alain Sicard, Aurélien Sicard et Catherine Thoinon. Une consultation pour le recrutement d'un urbaniste aura prochainement lieu. La 1ère réunion du groupe de travail PLU se tiendra mardi 13 juin.

Le Conseil Municipal a été informé :

- d'une étude en cours par le cabinet ART'BEL pour l'aménagement du bâtiment de la « Chaîne d'habillement » au Domaine de Thol au profit du Syndicat de Rivière Ain Aval et de ses Affluents.
- de la poursuite de l'étude relative à l'implantation de réserves incendie dans les hameaux.

Voirie, travaux, réseaux

Le conseil municipal a retenu, après consultation en procédure adaptée, l'offre de la société SUEZ pour une prestation dans le cadre de l'entretien des installations d'assainissement collectif communales (stations, réseaux, postes de relèvement, déversoirs d'orage) pour un montant annuel de 54 295 € HT, et une durée de 2 ans et demi.

La première tranche des travaux de modernisation des installations d'éclairage public est programmée à compter du mois de juin.

La fin des travaux de desserte de la commune en fibre optique devrait s'achever fin juillet ; la mise en service est envisagée pour janvier 2024.

Communication





La mairie a décidé de se lancer sur les réseaux sociaux pour diffuser l'information plus spontanément et directement auprès des administrés. Suivez toute l'actualité de la commune sur Facebook et n'hésitez pas à la partager!

https://www.facebook.com/mairie.neuvillesurain

Le thème du prochain bulletin municipal sera l'eau. la rivière.

Les travaux en cours concernant le plan de Neuville ont été évoqués.

Vous habitez Neuville-sur-Ain, vous souhaiteriez participer à l'organisation d'évènements programmés par la commune (fête de la musique et des arts urbains, fête d'été, marché de Noël...) Contactez-nous!

Vie Scolaire





L'équipe enseignante et les enfants de l'école ont travaillé sur le projet d'une fresque sous le préau de l'école avec l'artiste Julie BuiBui. La fresque a été réalisée pendant les vacances de Pâques et tous les enfants de l'école ont effectué les dernières touches picturales début mai.

La commune gère le service cantine depuis septembre 2017. Pour l'année scolaire 2021/2022, 16171 repas ont été servis (enfants, enseignants, personnel communal). Le coût de production d'un repas (dépenses totales / repas payants servis) a été évalué à 7,61 € (alimentation, frais de

personnel, fluides, logiciel, entretien, ...). La commune finance tous les ans le reste à charge (dépenses totales / recettes) ce qui a représenté 51 558,10 € pour 2021/2022. Depuis 2017 les tarifs des repas sont demeurés inchangés malgré l'inflation ; le conseil municipal a voté le changement des tarifs de la cantine scolaire soit une augmentation de 0,20 € pour 2023/2024 : repas enfant « normal » (réservé dans les délais, à savoir avant le jeudi minuit pour la semaine suivante) : 4,30 € ; repas enfant majoré (réservé hors délai) et repas adultes : 6,20 € ; repas PAI (panier repas pour enfant soumis à projet d'accueil individualisé) : 2,50 €. Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

Pour un enfant qui mange tous les jours à la cantine, l'augmentation annuelle correspond à environ à 28 € soit environ 4,37%. Pour information, les tarifs « normaux » appliqués dans les autres communes de la CCRAPC à compter de septembre 2023 : Pont d'Ain : 4,90 €, Saint Jean le Vieux : 4,55 €, Poncin : 4,30 €, Priay : 4,90 €, Jujurieux : 4,60 €, Varambon : 4,10 €.

Vie Associative

L'organisation de la fête d'été du 15 juillet est en cours de finalisation.

La commission a commencé à travailler sur l'organisation d'un marché de Noël prévu le 9 décembre au domaine de Thol. Un groupe de travail a été créé et recherche des artisans, artistes, producteurs locaux, professionnels ou amateurs.

Le conseil municipal a voté différentes subventions pour les associations locales : 150 € pour Rando Plaisir et 1 500 € pour l'association Aincolorz (*) qui participe à l'organisation de la fête de la musique & des arts urbains des 24 et 25 juin 2023.

(*): une abstention pour le vote de cette subvention

Pour la 1ère édition de la fête de la musique & des arts urbains, venez avec vos instruments, vos voix, vos créations ou vos reprises et installez-vous! De 10h à 19h les musiciens amateurs sont invités à investir le domaine de Thol et à faire de la musique. Les enseignants et élèves d'école de musique ainsi que des groupes locaux se produiront sur la scène ouverte. Les musiciens professionnels sont également invités à partager gratuitement leurs créations sur scène. Si vous souhaitez réserver un horaire





Marché en intérieur, emplacement gratuit (tables fournies), entrée gratuite Réservez votre emplacement dès aujourd'hui mairie@neuvillesurain.fr



précis pour votre prestation sur la scène ouverte et figurer dans le programme de l'évènement contactez mairie@neuvillesurain.fr.

Conventions

Le conseil a validé les termes de la convention à passer avec la SARL JFG pour l'implantation d'un transformateur électrique sur la parcelle E 1819 dans la Plaine de Thol. Ce transformateur, implanté sur le lotissement « Le Clos des Revel Nord », remplacera celui situé Route de Pont d'Ain.

Informations diverses

Le Maire a été autorisé à représenter la commune dans le cadre d'une procédure en justice qui l'oppose à la SCI du Château de la Tour au sujet de l'élagage d'arbres le long de la Rue de la Rochette et du Parking du Château. Maître Pierre-Antoine Marie assistera la commune dans cette procédure.

Le conseil municipal a été interpelé sur la vente d'un terrain situé en zone agricole au hameau de Saint André.

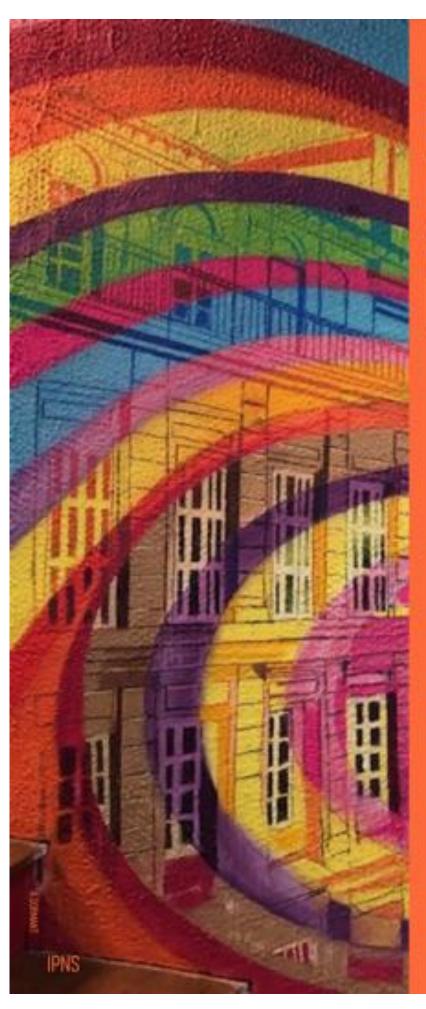
Il a été procédé au tirage au sort de trois électeurs qui vont figurer sur la liste préparatoire des jurys d'assises.

Le conseil municipal a été informé de la plantation annuelle des massifs et jardinières par les bénévoles du fleurissement.



C.C.A.S.

Le conseil municipal a été informé des travaux du Centre Communal d'Action Social : préparation du repas des 70 ans et plus (24 septembre), du thé dansant (19 novembre), permis jeune et service civique.



FETE DE LA MUSIQUE & DES ARTS URBAINS

24 & 25 JUIN 2023 10:00 - 19:00

INITIATION SKATE SAMEDI

NEUVILLE-SUR-AIN

DOMAINE DE THOL

FOOD TRUCK & BUVETTE SUR PLACE